

GUIDE PRATIQUE · DIRIGEANTS

10 choses que ta société peut payer à ta place

Sans montage. Sans holding. Sans risque.
Et la preuve à garder pour chacune.

MEIKYU ACADEMY

Pourquoi ces dix-là

Voici dix choses que ta société peut payer à ta place. Aucune ne demande de changer de structure, de monter une holding ou de prendre le moindre risque. Ce sont celles qu'un bon expert-comptable te donne spontanément.

Et pourtant, la plupart des dirigeants que je croise n'en appliquent que trois ou quatre. Le reste, ils le paient avec de l'argent déjà taxé deux fois : une première par la société, une seconde par eux-mêmes.

Tu ne trouveras volontairement aucun montant ni plafond dans ce document. Ils changent chaque année, et ton comptable a les chiffres à jour. Ce qui ne change pas, c'est la mécanique — et la preuve à garder le jour où on te la demande. C'est ça que j'ai mis ici.

À lire une fois. Je ne suis ni avocat ni expert-comptable. Ce document est un partage d'expérience de dirigeant, pas un conseil personnalisé. Chaque situation a ses particularités : fais valider ce qui te concerne par ton comptable avant de l'appliquer.

Ce que la société prend en charge

01

La note de frais

Repas pris pour raison professionnelle, déplacements, nuits d'hôtel : la société les prend en charge. Au réel sur justificatif, ou au forfait selon les situations.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Le justificatif d'origine, la date, et surtout le nom de la personne rencontrée. Cette mention griffonnée au dos du ticket vaut plus que le ticket lui-même.

02

Les indemnités kilométriques

Tu utilises ton véhicule personnel pour ton activité : la société te rembourse au kilomètre, selon un barème officiel qui tient compte de la puissance du véhicule et de la distance annuelle.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Un carnet de bord tenu au fil de l'eau — date, trajet, motif, kilomètres. Reconstitué en décembre pour toute l'année, il ne vaut rien.

03

Téléphone, internet, abonnements

Ligne mobile, connexion, logiciels, abonnements professionnels : payés directement par la société. En usage mixte, seule la part professionnelle passe.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Le contrat au nom de la société quand c'est possible. Sinon, une quote-part que tu peux expliquer, et que tu appliques de la même façon tous les ans.

04

Le matériel de travail

Ordinateur, téléphone, mobilier de bureau, outillage, équipement. Selon le montant, c'est passé en charge immédiatement ou amorti sur plusieurs exercices.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER La facture au nom de la société, et le matériel réellement présent là où tu travailles. Un bureau facturé qui n'existe nulle part, ça se voit.

05

La formation

Toute formation qui sert ton activité est prise en charge. Et tu cotises déjà pour la formation professionnelle : une partie de ce que tu as versé peut t'être remboursée par ton opérateur de compétences.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Le programme et le lien avec ton activité. C'est le lien qui est examiné, jamais le prix.

06

La mutuelle et la prévoyance

La société souscrit une complémentaire santé et un contrat de prévoyance. Les cotisations sont déductibles dans des limites propres à ton statut — et la prévoyance est le seul filet qui existe quand tu es à ton compte.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Le contrat, et le respect du caractère collectif dès que tu as des salariés.

07

Les titres-restaurant

La société finance une partie de la valeur du titre, exonérée de charges, et tu règles le reste. Le dirigeant assimilé salarié peut en bénéficier comme n'importe quel salarié.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER Un titre par jour effectivement travaillé, et une participation patronale qui reste dans la fourchette autorisée.

08

Chèques cadeaux et chèques vacances

Sous conditions d'occasion et de montant, ils échappent aux cotisations. C'est le levier le plus simple et le plus immédiat dès que tu as un ou deux salariés.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER L'occasion qui déclenche le cadeau, la liste des bénéficiaires, la date. Sans occasion identifiable, c'est du salaire déguisé.

09

L'ACRE la première année

Une exonération partielle de cotisations sociales au démarrage. Elle ne change pas seulement ta trésorerie : elle change complètement l'arbitrage de ta rémunération de première année.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER La demande, déposée dans le délai imparti. Passé ce délai, c'est définitivement perdu — et c'est l'oubli le plus fréquent que je vois.

Le compte courant d'associé

L'argent que tu avances à ta société lui reste dû. Tu peux te le faire rembourser dès que la trésorerie le permet, sans que ce soit un revenu : c'est ton propre argent qui revient.

CE QU'IL FAUT POUVOIR MONTRER La trace de chaque apport et de chaque remboursement. Et une règle simple : ce compte ne doit jamais devenir débiteur. Le jour où tu commences à faire travailler ce compte, tu n'es plus dans ce document — tu es dans le suivant.

ET APRÈS

Le vrai mur est ailleurs

Ces dix-là, tu peux les mettre en place seul, cette semaine, sans rien changer à ta structure. Si tu n'en appliques pas déjà huit, commence par là.

Mais aucune ne répond à la vraie question — celle qui bloque presque tout le monde à qui je parle : **est-ce que ma structure est la bonne ?** Quand ouvrir. Quelle forme. TVA ou pas. Quand la holding devient utile. Comment se rémunérer sans se pénaliser.

C'est un mur, et il ne tombe pas avec un PDF. Il tombe quand quelqu'un qui l'a déjà franchi répond à tes questions, sur ta situation, en direct.

STRUCTURATION 30

L'accompagnement live qui règle ta structure, ton montage et ta rémunération.

- **6 lives** Deux par semaine, sur trois semaines. Pas de vidéo enregistrée : tu poses tes questions, j'y réponds en direct.
- **Le montage** Quand ouvrir, quelle forme, la TVA, les statuts, la comptabilité, la holding, la SCI. Trois lives entiers.
- **30 outils** Tout ce qui permet de se rémunérer autrement que par le salaire, du plus simple à l'architecture de groupe. Les trois autres lives.
- **Le bonus** Dix techniques limites : où passe exactement la ligne, et ce qu'il faut pouvoir sortir en cas de contrôle.
- **Deux mois de suivi** La communauté, les sessions de questions, et le plan d'action que tu repars avec.

Inscriptions à partir du 21 août · Premier live le 1er septembre · 60 places, pas une de plus

MEIKYU ACADEMY